

**VILLE
DE
LÉVIS**

Conseil de la Ville

**Règlement RV-2003-00-82 décrétant
l'ouverture des rues des Chênes, des
Hêtres et des Trembles, secteur Sainte-
Hélène-de-Breakeyville)**

LE CONSEIL DE LA VILLE DÉCRÈTE CE QUI SUIT:

- 1. Ouverture de rue**
Le Conseil décrète l'ouverture de la rue des Chênes sur une partie du lot 2 988 498 du cadastre du Québec, de la rue des Hêtres sur une autre partie du lot 2 988 498 de ce cadastre et de la rue des Trembles sur une autre partie du lot 2 988 498 de ce cadastre, tel que montré au plan joint au présent règlement sous l'annexe « A » pour en faire partie intégrante.

Adopté le 18 mars 2003

(signé) Jean Garon

Jean Garon, maire

(signé) Danielle Bilodeau

Danielle Bilodeau, greffière

ENTREE EN VIGUEUR LE 17 MAI 2003